

Péage obligatoire en Autriche pour véhicules d'un PMA $\leq 3,5$ t



L'utilisation des autoroutes et voies rapides autrichiennes est soumise au péage pour tous les véhicules à moteur. Le mode de prélèvement du péage dépend du poids maximal autorisé du véhicule :

Pour les **véhicules jusqu'à 3,5 t de PMA¹⁾** (voitures de tourisme, motos et camping-cars), **la vignette est obligatoire**. Pour les véhicules à remorque, seul le PMA¹⁾ du véhicule tracteur est pris en compte pour la détermination du type de péage (la vignette n'est pas nécessaire pour la remorque).

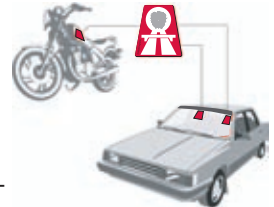
Les **camions, cars et camping-cars d'un PMA¹⁾ > 3,5 t** sont soumis au péage en fonction du kilométrage parcouru et doivent être dotés d'une GO-Box (voir au verso) !

Six trajets à péage spécial sont exceptés de l'obligation de vignette: tunnel du Bosruck (A 9), tunnel de la Gleinalm (A 9), tunnel des Tauern/du Katschberg (A 10), tunnel des Karawanken (A 11), tunnel de la route de l'Arlberg (S 16) et autoroute du Brenner (A 13). Ces trajets sont également soumis à un péage, à payer directement aux postes de péage correspondants.

A quoi faut-il veiller avant le départ ?

Pour les véhicules jusqu'à 3,5 t de PMA¹⁾, il faut acheter une vignette **avant d'emprunter les autoroutes ou voies rapides**. Il existe des vignettes annuelles ou à courte

durée (2 mois ou 10 jours). La vignette doit être collée correctement et bien visiblement sur la face intérieure du pare-brise. Pour les motos, la vignette doit être collée sur un élément difficile à échanger. Les vignettes à courte durée doivent être poinçonnées par le point de vente avant apposition. Les vignettes non poinçonnées ou non collées ne sont pas valables !



Les points de vente des vignettes sont les stations-service, les clubs automobiles, les postes de péage et l'ASFINAG Maut Service Center sur le col du Brenner (A 13), ainsi que les débits de tabac („Tabaktrafik“).

Le contrôle des vignettes est effectué par les agents de l'exécutif et les contrôleurs du péage d'ASFINAG. Si le péage n'a pas été payé correctement, un péage de remplacement doit être payé sur place.

Vous trouverez des renseignements complémentaires sur la vignette et les tarifs actuels de péage sur **www.asfinag.at**.

¹⁾ PMA = poids maximal autorisé

Péage obligatoire en Autriche pour véhicules d'un PMA > 3,5 t



Pour les véhicules de plus de 3,5 t de PMA¹⁾ (camions, cars et camping-cars lourds), un **péage en fonction du kilométrage parcouru** est à verser. Celui-ci est prélevé exclusivement par un système électronique de péage. Pour les véhicules de plus de 3,5 t de PMA¹⁾, une unité embarquée dite GO-Box doit donc être installée correctement sur la face intérieure du pare-brise **avant d'emprunter les autoroutes ou voies rapides**. Une GO-Box par plaque d'immatriculation est exigée. Le nombre d'essieux du véhicule ainsi que le kilométrage parcouru déterminent le montant du péage. Sur les six trajets à péage spécial (voir au verso), un tarif kilométrique plus élevé s'applique.



On peut se procurer, charger et restituer la GO-Box aux **points de distribution GO** (notamment auprès des stations-service, clubs automobiles et postes de péage et à l'ASFINAG Maut Service Center du col du Brenner/ A 13).

Comment s'acquitter du péage GO ?

Pre-Pay (paiement à l'avance) : Le crédit de péage payé à l'avance est enregistré dans la GO-Box, un peu comme pour une carte téléphonique. Outre le paiement en espèces, diverses cartes carburant et cartes de crédit ainsi que les cartes Maestro sont admises comme moyen de paiement.

Post-Pay (paiement ultérieur) : Toutes les transactions de péage sont décomptées ultérieurement. Le décompte est effectué directement par ASFINAG via GO Direkt, ou par l'intermédiaire d'une carte carburant, de crédit ou de débit. La possibilité d'utiliser une carte donnée comme moyen de paiement en mode Post-Pay dépend de l'autorisation de la société émettrice de la carte. Le paiement via GO Direkt suppose un contrat conclu à l'avance avec ASFINAG.

Dans le cas où le péage en fonction du kilométrage parcouru pour camions et cars n'a pas été acquitté correctement, un péage de remplacement est prélevé sur place par les contrôleurs du péage d'ASFINAG.

Vous trouverez des renseignements complémentaires, les tarifs actuels GO, une liste des points de distribution ainsi que le règlement de péage sur **www.go-maut.at** et **www.asfinag.at**.

Permanence téléphonique ASFINAG pour renseignements complémentaires sur la vignette et la GO-Box :

depuis A, D, CH : 0800 400 11 400

depuis tous les autres pays : 00800 400 11 400 ou 0043 1 955 12 66

Contact : **info@asfinag.at**

¹⁾ PMA = poids maximal autorisé